

Il y aura toujours un décret Inscription

■ Tout le monde souhaite le modifier, mais personne n'entend le supprimer totalement.

Eclairage Bosco d'Otreppe

C'est "le mal-aimé" chanterait Claude François. Le souffre-douleur. Celui que désormais presque tout le monde conspu, regrette et renie. Le décret Inscription ne trouve plus grâce aux yeux de grand monde. A gauche, à droite, au centre, chez les parents et même au Parti socialiste dans la bouche de certains ténors (Rudi Vervoort ou Laurette Onkelinx), on souhaite le revoir et l'ajuster.

Il faut bien admettre que le décret Inscription n'y a pas toujours mis du sien. Selon le dernier rapport de la Commission de pilotage du système éducatif, ses résultats sont mitigés. Le décret a favorisé la transparence dans le processus d'inscription, mais il n'a pas répondu à toutes les attentes en termes d'équité entre les familles. Il n'a pas non plus aidé l'enseignement à faire face à la pénurie de places à Bruxelles, et n'a pu réellement augmenter la mixité sociale – même si depuis 2010, la mixité sociale n'est plus l'objectif principal du décret.

Derrière le décret, les enjeux sont importants

Si ce décret a tant attisé de polémiques, c'est qu'il touche à des sujets hautement sensibles tels que l'avenir des enfants, la liberté d'enseignement, la mixité sociale. Et qu'il redéfinit, en définitive, le rôle et le pouvoir qu'une société donne aux parents. Car ce qu'arbitre le décret Inscription, ce n'est rien d'autre que l'équilibre entre, d'une part, l'autonomie accordée aux parents dans l'éducation de leurs enfants et, d'autre part, l'interventionnisme de l'Etat pour assurer une plus grande égalité de chances.

Plus d'importance au critère pédagogique

Aujourd'hui, tous les partis se rendent compte que le décret Inscription n'est pas qu'administratif, et que sa suppression engendrerait d'importantes conséquences sociales et symboliques. C'est pour cela que, la semaine dernière, quand Olivier Maingain, le président de Défi, annonçait dans une formule médiatique son "abrogation", l'une de ses députées, Joëlle Maison, précisait dans la foulée que c'était en vue d'un futur décret instaurant un nouveau mécanisme encadrant les inscriptions.

MR, CDH et Défi, les potentiels futurs partenaires à la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont tous d'accord de remettre le décret sur le chantier. Mais pour le modifier, et non pour le supprimer. En Fédération Wallonie-Bruxelles dès lors, demeurera bien une procédure encadrant les inscriptions en première secondaire, comme c'est d'ailleurs le cas dans la très grande majorité des systèmes éducatifs européens.

La raison de ce maintien est multiple. Si le décret a eu un avantage, expliquent la plupart des acteurs de l'enseignement, c'est qu'il a favorisé une plus grande égalité des chances. Alors que précédemment certaines familles bénéficiaient de passe-droit, alors que chaque école pouvait édicter ses propres règles, parfois opaques, pour gérer les demandes d'inscription, il a plus ou moins mis tout le monde sur un même pied d'égalité. Personne ne souhaite revenir à cette situation initiale.

Ensuite, il y a toujours eu des enfants qui n'obtiennent pas une place dans l'école de leur premier choix – environ 4 % sous le décret Inscription. Mais avant l'instauration d'un mécanisme centralisé des inscriptions, cette réalité était moins chiffrée, moins visible. La problématique des élèves qui se retrouvent sans école à quelques jours de la rentrée (voir ci-dessous) est, quant à elle davantage liée à la mouture actuelle du décret, qu'à son existence, espèrent aussi les acteurs politiques.

Enfin, une abrogation du décret Inscription ne résoudra pas le plus grand défi qui est celui du manque de places dans certains

quartiers urbains, comme à Bruxelles.

C'est pour ces raisons que le décret sera ajusté et non supprimé. Ainsi, les souhaits pédagogiques des parents pourraient avoir plus de poids. Mais sur l'importance concrète à accorder aux différents critères (géographiques, pédagogiques...) il n'existe aucun accord. Et les équilibres en la matière risquent d'être bien délicats à trouver.

Au dernier décompte

A une semaine de la rentrée, 213 enfants étaient sans école

Liste d'attente. Il restait jeudi passé 292 élèves en liste d'attente d'une école pour la

première secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, a indiqué lundi la Commission inter-réseaux des inscriptions (Ciri). Ce nombre était de 389 une semaine plus tôt. Parmi eux, 240 cherchent une place à Bruxelles, où il reste 1835 places dans les 69 écoles sans liste d'attente. Ils sont 24 à viser des établissements en Brabant wallon, où il reste 874 places dans les 28 écoles sans listes d'attente. Ils sont 28 dans le reste de la Wallonie alors qu'il reste 13 846 places dans 317 écoles sans liste d'attente.

Numéro vert. La Ciri demande à ceux qui ont obtenu une place dans une école pour leur enfant mais qui ne souhaitent pas l'occuper de prévenir l'établissement concerné ou le numéro vert des inscriptions (0800 188 55). Quant aux parents dont l'enfant n'a toujours pas de place, ils sont invités à prendre contact avec le service des inscriptions.